



Grands Défis Canada^{MD}
Grand Challenges Canada

Foire aux questions (FAQ)

DEMANDE DE PROPOSITIONS LES ÉTOILES EN SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET LES DROITS QUI S'Y RATTACHENT

LES ÉTOILES EN SANTÉ MONDIALE – RONDE 10

*Le présent document comprend l'ensemble des demandes de renseignements en date du
19 septembre 2018.*

Le présent document répond aux questions reçues par Grands Défis Canada en lien avec la demande de propositions (DP) Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent, annoncée le 31 juillet 2018.

On peut poser d'autres questions à l'adresse etoiles@grandsdefis.ca.

Les documents de FAQ actualisés seront affichés périodiquement, jusqu'à une semaine avant l'échéance de la DP le **25 septembre à 15 h HE**.

Domaines pertinents

1. Quels sont les domaines considérés comme faisant partie de la « santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent » ?

- A. Les innovations proposées doivent offrir le potentiel d'avoir une incidence considérable et équitable sur la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent. On s'attend à ce que les innovations proposées améliorent l'égalité des sexes en favorisant la santé sexuelle et reproductive globale et les droits qui s'y rattachent des femmes et filles en empruntant l'une ou l'autre des voies suivantes :
- Améliorer la prestation et l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive globale, y compris la contraception, une éducation sexuelle complète, des avortements sûrs là où la loi le permet et la gestion de l'hygiène menstruelle.
 - Empêcher la violence à caractère sexiste et fondée sur le sexe, et intervenir en la matière, y compris la mutilation génitale des femmes, l'agression sexuelle, la violence conjugale, ainsi que l'exploitation et la traite de personnes.
 - Empêcher le mariage d'enfants, précoce et forcé, et intervenir en la matière.

**DES IDÉES AUDACIEUSES
AYANT UN GRAND IMPACT**

2. Qui sont les bénéficiaires cibles?

A. Les innovations doivent profiter aux femmes et filles qui sont parmi les plus pauvres des pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles.

3. Si mon innovation ne cible pas les bénéficiaires mentionnés dans la demande de propositions Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s’y rattachent, puis-je tout de même recevoir du financement?

A. Non. Les propositions qui ne s’adressent pas aux femmes et filles qui sont parmi les plus pauvres des pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles ne seront pas prises en considération en vue de recevoir du financement dans le cadre de la présente DP.

4. Y aura-t-il une autre demande de propositions qui ciblera des groupes au-delà de ceux mentionnés dans la demande de propositions Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s’y rattachent?

A. À ce stade, la décision n’a pas encore été prise. Nous vous invitons à consulter notre site Web de façon périodique ou à vous [abonner](#) à notre bulletin pour prendre connaissance de nouvelles possibilités de financement.

Critères d’admissibilité

5. Comment puis-je savoir quels pays sont admissibles à présenter une demande?

A. Les candidats admissibles comprennent les entreprises à vocation sociale et les autres établissements reconnus (p. ex., des organismes sans but lucratif et des sociétés à but lucratif), constitués dans un pays admissible, tel qu’on le définit ci-dessous, pouvant exécuter avec succès les activités proposées dans leur domaine technique respectif et en mesure de recevoir et de gérer des subventions. À des fins de clarté, les candidats doivent fournir des preuves de constitution en personne morale juridique dans l’un de ces pays pour être considérés comme étant admissibles à recevoir du financement de Grands Défis Canada. **SEULS** les candidats provenant d’un pays figurant sur la liste des pays admissibles qui suit et du Canada sont admissibles à présenter une demande dans le cadre de la présente DP. Dans le but d’établir leur admissibilité, Grands Défis Canada pourra tenir compte à la fois du pays d’appartenance du candidat et de toute autre sphère de compétence où les activités du projet seront mises en œuvre.

Cette liste peut être modifiée en tout temps par Grands Défis Canada sans préavis. Compte non tenu de leur inclusion dans la liste ci-dessous, les pays admissibles sont soumis à l’approbation de Grands Défis Canada sous réserve de la conformité aux lois et politiques canadiennes et étrangères en vigueur. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité visant les candidats établis dans l’un des pays énumérés ci-dessous.



Liste des pays admissibles à présenter une demande

Pays les moins développés	Autres pays à faible revenu (RNB par habitant <= 1 005 \$ en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 1 006 \$ à 3 975 \$ en 2010)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 3 976 \$ à 12 275 \$ en 2010)
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Chad Comoros Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Haïti Îles Salomon Kiribati Laos Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Rép. centrafricaine Rép. démocratique du Congo Rwanda Samoa São Tomé et Príncipe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Timor-Leste Togo	Kenya Kirghizistan Rép. démocratique de Corée Soudan du Sud Tadjikistan Zimbabwe	Arménie Belize Bolivie Cameroun Cabo Verde Cisjordanie et Gaza Côte d'Ivoire Égypte El Salvador Fidji Géorgie Ghana Guatemala Guyana Honduras Inde Indonésie Iraq Îles Marshal Kosovo Maroc Micronésie Moldova Mongolie Nicaragua Nigéria Ouzbékistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Paraguay Philippines République du Congo Sri Lanka Swaziland Syrie Tokelau Tonga Turkménistan Ukraine Vietnam	Afrique du Sud Albanie Algérie Anguilla Antigua-et-Barbuda Argentine Azerbaïdjan Biélorus Bosnie et Herzégovine Botswana Brésil Chili Chine Colombie Costa Rica Cuba Dominique Équateur Ancienne Rép. yougoslave de Macédoine Gabon Grenade Îles Cook Iran Jamaïque Jordanie Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maldives Maurice Mexique Monténégro Montserrat Namibie Nauru Nioué Palaos Panama Pérou République dominicaine Serbie Seychelles Saint-Kitts-et-Nevis



Tuvalu Uganda Vanuatu Yémen Zambie			Saint-Vincent-et-les Grenadines Sainte-Hélène Sainte-Lucie Suriname Thaïlande Tunisie Turquie Uruguay Venezuela Wallis-et-Futuna
--	--	--	--



6. *Mon pays ne figure pas dans la liste qui précède. Puis-je tout de même présenter une demande?*

- A. Non. Si votre pays ne figure pas dans la liste, alors vous n'êtes pas admissible à présenter une demande dans le cadre de la présente DP. Nous examinons et révisons les critères d'admissibilité à chaque ronde. Nous vous invitons à consulter notre site Web de façon périodique ou à vous [abonner](#) à notre bulletin pour prendre connaissance des changements qui surviennent dans les critères d'admissibilité aux nouvelles demandes de propositions.

7. *Dois-je trouver du cofinancement?*

- A. Non. Il n'y a pas d'exigence de cofinancement à l'étape de la démonstration de principe. Cependant, nous encourageons les innovateurs à commencer à trouver du cofinancement à l'étape de la démonstration de principe afin de mieux positionner leur innovation pour le déploiement à l'échelle, puisqu'il s'agira d'une exigence à l'étape du financement du déploiement à l'échelle.

8. *Dois-je être un citoyen ou un résident permanent du pays à partir duquel je présente une demande?*

- A. Non. Vous n'avez pas à être un citoyen ou un résident permanent du pays à partir duquel vous présentez une demande. Cependant, vous devez être affilié à un établissement établi dans un pays admissible.

9. *Je suis citoyen/ne canadien/ne mais je me trouve aux États-Unis (É.-U.), où je suis à l'emploi d'un établissement états-unien qui travaille dans un pays à revenu faible ou intermédiaire admissible. Serais-je admissible, du fait de ma citoyenneté, à faire une demande dans le cadre de la présente demande de propositions Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent, et ce, même si les États-Unis ne constituent pas un pays admissible?*

- A. Les subventions ne sont pas accordées en fonction de la citoyenneté ou de la nationalité. Les candidats doivent présenter leur demande par l'intermédiaire d'établissements qui sont légalement constitués dans un pays admissible.

10. *Comment définissez-vous un établissement admissible?*

- A. Les établissements comprennent les établissements d'enseignement, les organismes de recherche publics et privés, les organismes sans but lucratif, les sociétés à but lucratif et d'autres établissements reconnus en mesure de soutenir les activités proposées et d'administrer des subventions, et qui sont légalement constitués dans un pays admissible.



11. Dois-je détenir des titres de compétence particuliers pour présenter une demande?

- A. Non. Ce concours est ouvert à toutes et à tous, peu importe l'âge ou les titres de compétence. Le chef de projet et l'équipe doivent posséder les compétences nécessaires pour mener à bien les activités proposées en lien avec l'innovation.

12. Ai-je besoin d'un collaborateur?

- A. Veuillez consulter la partie 4.1 de la demande de propositions, qui expose les critères d'admissibilité des chercheurs établis au Canada et dans d'autres pays admissibles.

Candidats du Canada :

- Les **candidats du Canada** doivent avoir un collaborateur établi dans un pays admissible autre que le Canada.

Candidats provenant d'un autre pays admissible :

- Les **candidats des pays admissibles autres que le Canada** n'ont pas à avoir un collaborateur; cependant, les collaborations sont en outre encouragées.

13. Grands Défis Canada peut-il m'aider à trouver un collaborateur?

- A. Nous conseillons aux candidats de chercher des collaborations par eux-mêmes. Les candidats peuvent chercher des collaborateurs potentiels par le biais du groupe LinkedIn Innovation en santé mondiale au http://www.linkedin.com/groups/Global-Health-Innovation-3839474?home=&qid=3839474&trk=anet_ug_hm.

14. La proposition peut-elle comprendre une collaboration avec des partenaires du secteur universitaire ou de l'industrie aux États-Unis?

- A. La présente demande de propositions n'exclut pas les collaborations productives en cours. Si un projet de collaboration est justifié sur le plan scientifique, il pourrait faire partie d'une proposition. À noter que le chef de projet principal doit toujours être affilié à un établissement d'un pays admissible.

15. Un groupe de personnes peut-il présenter une proposition avec un ou plusieurs cocandidats?

Bien que la collaboration soit encouragée, les bourses Stars ne peuvent avoir qu'un chef de projet (c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de co-chercheurs principaux). Il y a de la place dans la section Informations sur le candidat du formulaire de candidature pour répertorier les autres membres de l'équipe ou collaborateurs.

16. Des organismes multilatéraux tels que l'Organisation des Nations Unies peuvent-ils faire une demande pour la présente demande de propositions?

- A. Par le passé, nous avons constaté qu'en général, les organismes multilatéraux tels que l'Organisation des Nations Unies (ONU) n'acceptent pas les conditions générales de notre



accord de subvention. Nous recommandons fortement qu'à la place, ces organismes fassent une demande par le biais d'un organisme partenaire local admissible. Le personnel du bureau de l'ONU agirait à titre de collaborateurs au projet.

Innovation intégrée

17. Ce défi concerne-t-il uniquement des technologies médicales et scientifiques ou est-il possible de rédiger une proposition sur un sujet associé aux politiques ou aux sciences sociales?

- A. Ce défi vise à faire ressortir des projets démontrant une **Innovation intégrée** pouvant être facilement mise en œuvre dans des pays en développement afin d'améliorer la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent. Les innovations proposées doivent présenter les éléments suivants :
- Avoir une probabilité élevée d'engendrer des gains importants et mesurables en santé dans des populations difficiles à atteindre, y compris les milieux fragiles et touchés par un conflit;
 - Maximiser la mise en œuvre, l'adoption, l'acceptabilité, la viabilité et l'incidence en intégrant l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale. C'est ce que nous appelons l'Innovation intégrée. (Voir le livre blanc traitant de l'Innovation intégrée, accessible au <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>)
 - Démontrer, si possible, l'harmonisation avec les lois et règlements nationaux pertinents, ainsi que les plans nationaux et l'intérêt des établissements et organismes pour le développement, la mise en œuvre et l'adoption de l'innovation (p. ex., systèmes de santé locaux).

18. Encouragez-vous les entrepreneurs sociaux à présenter une demande?

- A. Les entrepreneurs sociaux sont vivement encouragés à participer à la présente demande de propositions. Les entrepreneurs sociaux sont des personnes préconisant des solutions novatrices aux problèmes sociaux les plus pressants. Ils sont ambitieux et persistants, abordant les grands enjeux sociaux et proposant de nouvelles idées de changement à grande échelle. Tandis que les entrepreneurs commerciaux mesurent généralement le rendement par les bénéfices, les entrepreneurs sociaux recherchent une approche durable afin de produire un rendement social pour la société. Grands Défis Canada est d'avis que l'entrepreneuriat social représente un élément essentiel qui permet le déploiement à l'échelle, la viabilité et, au bout du compte, l'obtention d'une incidence.

19. Qu'entend-on par partenaires intelligents?

- A. Les partenaires intelligents signifient des partenaires qui collaboreront au projet ou qui travailleront avec l'organisme en vue de faciliter le déploiement à l'échelle du projet ou de l'organisme et qui mettront à contribution leur expertise en commercialisation, fabrication, développement technologique, stratégie d'entreprise, etc., en plus de fournir des fonds de contrepartie. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de valider qui peut être considéré comme un partenaire intelligent ou non.



Financement et durée

20. Quel est le montant du financement pour une subvention de démarrage à l'étape de la démonstration de principe?

A. Les candidats peuvent demander un financement pouvant atteindre 100 000 \$CAN.

21. Quelle est la durée de la subvention de démarrage à l'étape de la démonstration de principe?

A. Les propositions retenues se verront attribuer des subventions de démarrage pouvant atteindre 100 000 \$ pour une période maximale de douze mois afin de développer et de valider l'innovation proposée.

22. Quels sont les coûts autorisés dans le budget de la proposition?

A. Pour les coûts admissibles, veuillez consulter la partie 5.2 de la demande de propositions Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent. Des renseignements supplémentaires sur les coûts admissibles et non admissibles se trouvent sur notre site Web, à l'adresse <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/politiques-et-autres-ressources/>.

23. Existe-t-il des restrictions pour ce qui est des coûts indirects?

A. Oui. Aucun coût indirect n'est autorisé.

Présentation d'une demande

24. Qu'arrive-t-il si j'éprouve des problèmes techniques au moment de présenter ma demande par le biais du portail communautaire?

A. Si vous éprouvez des problèmes techniques au moment de présenter votre demande, veuillez faire parvenir un courriel à l'équipe de soutien de Grands Défis Canada, à l'adresse fluxsupport@grandchallenges.ca, en décrivant la nature du problème. **S'il vous plaît inclure votre numéro de demande.**

Veuillez vous assurer d'avoir suffisamment de temps pour présenter votre demande avant l'échéance. Si vous avez communiqué avec l'équipe de soutien et le problème décrit n'est toujours pas résolu à 14 h HE, le 25 septembre 2018, vous pouvez nous transmettre les éléments restants de votre demande par courriel, à l'adresse fluxsupport@grandchallenges.ca. TOUTES les demandes doivent être reçues au plus tard à l'échéance fixée à 15 h HE, le 25 septembre 2018. Les demandes reçues après l'heure et la date limite ne seront pas prises en considération en vue de recevoir du financement.

25. Existe-t-il un modèle pour produire la proposition écrite? J'aimerais en apprendre davantage sur le nombre limite de mots et les autres exigences.

A. Afin de consulter les questions relatives à la demande, les candidats doivent créer un compte au moyen du lien suivant : [Créer un compte](#). Une fois le compte créé, ils pourront



avoir accès au Portail (gcc.fluxx.io) où se trouvent les questions relatives à la demande et où soumettre une proposition. Veuillez noter que la création d'un compte n'oblige pas le candidat à présenter immédiatement une proposition.

Après avoir sauvegardé votre demande dans le Portail communautaire, vous verrez un bouton « Imprimable » dans le coin supérieur droit de l'écran, sur lequel vous pouvez cliquer pour imprimer les questions de la demande.

26. Devrai-je fournir d'autres renseignements ou documents que le formulaire de candidature en ligne, qui comprend un CV et une vidéo?

- A. La candidature en ligne comprend des instructions précises relatives à l'endroit où vous pouvez téléverser votre vidéo de deux minutes qui sera jointe à votre demande. Vous n'avez pas besoin de fournir des renseignements supplémentaires lorsque vous déposez une candidature. Cependant, les candidats retenus pourraient être tenus de fournir des pièces justificatives, comme des exemplaires de certificats ou de diplômes décernés par des établissements d'enseignement.

27. Un candidat peut-il soumettre plus d'une demande?

- A. Un chef de projet ne peut figurer que dans une seule demande présentée en réponse à la présente demande de propositions. Cependant, un établissement d'un pays admissible peut être le candidat dans plusieurs demandes si chacune de ces demandes a un chef de projet différent. Chaque chef de projet doit s'inscrire pour son propre compte:
<https://gcc.fluxx.io/lois/new?utf8=%E2%9C%93&commit=Create+an+account+now>

28. Puis-je remettre ma demande par courriel?

- A. Non. Toutes les demandes doivent être remises au programme Les Étoiles en santé mondiale par le biais du Portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io). Une fois que vous avez créé un compte, veuillez laisser jusqu'à un (1) jour ouvrable à Grands Défis Canada pour traiter l'information. Une fois votre information traitée, vous recevrez par courriel les données de connexion visant à accéder au portail, où vous pourrez saisir et remettre les réponses aux questions associées à la demande. Les demandes envoyées par courriel ne seront pas prises en considération.

Pour obtenir du soutien technique, veuillez communiquer avec fluxxsupport@grandchallenges.ca et fournissez votre numéro de demande. Notez que cet e-mail est uniquement destiné au support technique. Pour les questions relatives à la demande de propositions ou au processus de demande qui ne sont pas abordées dans cette FAQ, veuillez contacter etoiles@grandsdefis.ca.

29. Dans les lignes directrices pour Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent, il y a une remarque indiquant que les candidats sont tenus d'obtenir l'approbation de l'établissement ou de l'organisme auquel ils sont affiliés avant de présenter leur demande. Je souhaite savoir dans quelle forme cette



autorisation doit être obtenue?

- A. Vous devez obtenir l'approbation de votre établissement avant de présenter votre demande; cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir rempli un formulaire ou obtenu une signature au moment de la présentation de la demande. Si une subvention vous est accordée, certains documents pourraient alors être exigés.

Processus d'examen

30. Le processus de sélection comportera-t-il un examen par les pairs ou un examen axé sur les champions pour évaluer les demandes remises en réponse à la demande de propositions Les Étoiles en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent?

- A. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) gèrent un processus indépendant d'examen scientifique par les pairs qui suit le tri d'admissibilité et le tri axé sur l'innovation effectués par Grands Défis Canada. Veuillez consulter la partie 4.3 de la demande de propositions pour plus de renseignements sur le processus.

31. Dois-je remettre une vidéo avec ma demande?

- A. Oui. Les propositions doivent comprendre une vidéo de deux minutes qui décrit le problème ciblé de santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent, la solution proposée et la raison pour laquelle elle représente une démarche ingénieuse, audacieuse et novatrice.

32. Comment la vidéo intervient-elle dans le processus de sélection?

- A. La vidéo ne sera pas prise en considération au moment d'attribuer un score à votre proposition en réponse à la présente DP. Les candidats des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, tranche inférieure qui n'ont pas accès à de l'équipement vidéo peuvent remettre une autre forme de présentation visuelle (dont un fichier PowerPoint) au lieu de la vidéo.

33. Les vidéos seront-elles accessibles aux fins de visionnement public?

- A. Les vidéos des candidats retenus pourraient être mises en ligne sur le site Web de Grands Défis Canada afin de permettre au public de les visionner. Les candidats ne doivent pas indiquer de renseignements qu'ils ne souhaitent pas rendre public.

34. Rallier le public à mon idée novatrice en santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent est une excellente idée, mais je n'ai pas accès à du matériel vidéo professionnel ni les fonds nécessaires pour produire une vidéo attrayante et de grande qualité. Serai-je désavantagé?

- A. Non, vous ne serez pas désavantagé. Nous ne nous attendons pas à recevoir des vidéos d'une grande qualité technique ni n'incitons les candidats à le faire; nous envisageons plutôt



une production simple pouvant être réalisée à l'aide d'une caméra Web ou d'un téléphone cellulaire/intelligent. Votre capacité à communiquer la nécessité et l'importance de votre innovation dans un langage clair et simple qui suscite l'appui du public envers votre projet aura plus d'importance que les différences dans la qualité des vidéos produites. Certains des messages les plus convaincants, comme on en trouve sur *YouTube*, sont exprimés d'une façon simple et claire. Il n'est pas nécessaire d'avoir accès à du matériel vidéo de haute qualité. Pour voir des exemples de vidéos de bénéficiaires de subventions ayant participé à des concours antérieurs, veuillez consulter le site Web de Grands Défis Canada à l'adresse <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/decouvrir-nos-innovations-et-resultats/>.

35. *Dois-je obtenir la permission d'utiliser une chanson, des images ou des extraits appartenant à quelqu'un d'autre dans ma vidéo?*

- A. Oui. Si vous envisagez d'inclure des documents protégés par le droit d'auteur dans votre vidéo, vous devrez d'abord demander la permission de le faire. Même si vous achetez du contenu ou en accordez le crédit au détenteur du droit d'auteur, le fait de diffuser une vidéo qui renferme du contenu protégé par le droit d'auteur pourrait tout de même constituer une infraction aux lois sur le droit d'auteur.

Pour éviter tout différend au sujet du droit d'auteur et le risque de voir votre vidéo exclue ou retirée de notre site Web, il est possible de se procurer du contenu par le biais d'une licence Creative Commons (CC). La licence Creative Commons vous permet d'utiliser en toute légalité de la musique, des films, des images et d'autres contenus présentant « certains droits réservés » – et ce, gratuitement. À titre d'exemple, vous pouvez trouver des liens vers des pièces de musique au <https://creativecommons.org/legalmusicforvideos> et des photos au <http://www.flickr.com/creativecommons/>. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le <https://creativecommons.org>.

Vous devez vous assurer que ce que vous prévoyez faire avec le contenu est autorisé selon les modalités de la licence ou de la permission particulière que vous invoquez. Ainsi, la plupart des licences exigeront que vous accordiez un crédit approprié à l'auteur du contenu et, dans certains cas, il vous sera interdit de modifier un contenu.

36. *Quelle est la durée proposée et maximale de la vidéo qui doit être jointe à la proposition?*

- A. La durée maximale de la présentation sur vidéo est de 2 minutes (120 secondes). La vidéo ne doit pas dépasser deux minutes; toute vidéo dépassant la limite de deux minutes sera tronquée à deux minutes avant d'être examinée.

37. *Les candidats dont la proposition sera retenue continueront-ils à participer à des activités de sensibilisation du public après avoir obtenu la subvention?*

- A. Oui, Grands Défis Canada a l'intention de travailler avec les bénéficiaires de subventions pour faire connaître leurs travaux et leurs réussites.

Échéancier pour le traitement des demandes

38. Quand la décision au sujet du financement sera-t-elle annoncée?

- A. Le calendrier relatif aux demandes est présenté ci-dessous, conformément à la demande de propositions.

Principales échéances	Événement
20 septembre 2018	Date limite d'inscription pour Créer un compte sur le Portail communautaire (gcc.fluxx.io)
25 septembre 2018	Échéance pour la présentation d'une demande fixée à 15 h HE
Avril – Mai 2019	Avis d'octroi d'une subvention
Juin 2019	Exécution de l'octroi de la subvention
Septembre 2019	Date de début la plus tardive possible pour l'octroi

39. La date du début des travaux comporte-t-elle une certaine souplesse pour tenir compte d'un déménagement en vue d'occuper un nouvel emploi?

- A. Tous les candidats retenus doivent demander le versement de la subvention au plus tard le 30 septembre 2019 en raison de la date de fin de l'accord de subvention de Grands Défis Canada avec le gouvernement du Canada. Tout report au-delà de ce délai peut entraîner l'annulation de la subvention.

Questions générales sur le programme

40. La subvention vise-t-elle à appuyer une technologie déjà en cours de développement (c.-à-d., le développement d'une nouvelle plateforme technologique) ou des idées qui en sont à un stade plus précoce et qui n'ont pas encore été mises à l'essai en laboratoire?

- A. Les deux. Cependant, nous n'envisagerons pas de financer le développement de médicaments ou de vaccins, la science de la découverte, les initiatives de renforcement des capacités, le financement des programmes en cours, ou des idées qui ne concernent pas les femmes et les filles de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, tranche inférieure.



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada



41. Existe-t-il des restrictions à l'obtention concurrente d'autres subventions ou bourses de recherche?

A. Non. La présente demande de propositions vise à faire ressortir des projets démontrant une innovation intégrée pouvant être facilement mise en œuvre dans des pays en développement afin d'améliorer la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rattachent. Cependant, vous devez vous assurer que vous proposez de mettre à l'essai une idée originale, audacieuse et novatrice qui ne reçoit pas déjà du financement dans le cadre d'une autre subvention (c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'un volet indépendant nouveau ou donnant suite à un projet antérieur).

42. Si je deviens bénéficiaire, quelle autorisation dois-je obtenir de mon pays afin de pouvoir accepter les fonds de Grands Défis Canada? Quand devrais-je entreprendre ce processus?

A. Chaque pays a ses propres exigences pour ce qui est d'accepter des fonds étrangers et certains pays exigent une approbation officielle. Il en revient à vous et à votre établissement d'obtenir les autorisations pertinentes. Par exemple, les candidats de l'Inde doivent parfois solliciter une autorisation aux termes de la Foreign Contribution Regulation Act (FCRA – loi sur les contributions étrangères).

Parce que ce processus peut prendre un certain temps, nous vous conseillons de commencer dès que possible, même au moment de la demande de subvention. Si une demande exige des renseignements sur Grands Défis Canada, veuillez noter que Grands Défis Canada est un organisme à but non lucratif, constitué au Canada et financé par le gouvernement du Canada.

Autres questions

Vous pouvez poser d'autres questions à l'adresse etoiles@grandsdefis.ca.

Pour plus d'information sur les programmes de Grands Défis Canada, veuillez nous visiter à grandchallenges.ca et sur **Facebook**, **Twitter**, **YouTube** et **LinkedIn**.